

AFFAIRE N° 4 - Examen d'une proposition de vente d'un terrain sis rue Général Leclerc près du Petit Marché, appartenant à Me Jean VINSON, d'une superficie de 1.448 m² pour le prix de 6.000.000. de francs - Terrain pouvant être aménagé en parc auto ou recevoir la construction d'un stadium.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 20 Juin dernier, Me Jean VINSON a proposé à la Commune la vente d'un terrain de 1.448 m² qu'il possède à Saint-Denis, rue du Général Leclerc, pour le prix de 6.000.000. de francs C.F.A.

Un tel terrain conviendrait parfaitement pour un parc auto ou un stadium.

Il serait payable 3 Millions sur le fonds cyclisme et 3 Millions sur le budget primitif. En conséquence, il sera demandé à l'Autorité de Tutelle de bien vouloir autoriser le virement d'un crédit de 3 Millions du chapitre 682 "Charges exceptionnelles" au chapitre 216 "Acquisition terrains".

Messieurs, je vous demande, de me faire connaître votre avis à ce sujet ./.

Le Maire : Vous connaissez ce terrain. C'est celui sur lequel se trouvait l'ancienne Ecole Chinoise qui a brûlé. Me VINSON nous en propose 6.000.000. de fra. dont 3 millions tout de suite et 3.000.000 sur notre budget primitif 1968.

Ce terrain nous permettrait soit de créer un parc auto, soit un stadium. Je pense que vous serez d'accord au moins pour son acquisition ; nous discuterons ensuite de son utilisation, après que certains d'entre vous, vous serez rendus sur les lieux.

Nous pouvons y créer un stadium, nous pouvons aussi y faire un parc auto, à la condition d'avoir une sortie sur la rue des Limites. Pour le moment, il nous faut saisir l'occasion qui nous est offerte d'acheter le terrain.

Je mets aux voix l'adoption du projet d'acquisition.

Le projet est adopté à l'unanimité.